



## COMITÉ SPÉCIAL D'ASSISTANCE JUDICIAIRE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (CSAJSQ)

Ce comité <sup>1</sup> interministériel a été formé à la suite de l'entente de principe intervenue lors de la dernière négociation du contrat de travail.

Les objectifs de ce comité, qui regroupe des représentants du ministère de la Justice du Québec (MJQ), du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), du Conseil du trésor, de la Sûreté du Québec ainsi que de votre Association, est de régler les difficultés d'interprétation et d'application de l'assistance judiciaire prévue à l'article 6 du contrat de travail, ainsi que de réviser les tarifs d'honoraires des avocats mandatés pour représenter les membres de la Sûreté du Québec.

Le Comité s'est réuni aux mois de décembre 2017 et février 2018. Ainsi, les travaux du Comité ont permis aux parties d'en arriver à des recommandations communes auprès des instances concernées le 8 mars dernier.

C'est ainsi que le nouveau tarif réglementaire fut approuvé le 20 mars 2018 par le Conseil du trésor. De ce fait, le nouveau règlement sur les tarifs sera présenté pour adoption au Conseil des ministres au cours du mois d'avril 2018.

Nous espérons voir un nouveau décret comportant des tarifs actualisés équivalant au taux du marché juridique actuel le plus rapidement possible, compte tenu des taux désuets contenus dans le décret actuel datant de 1984.

Jacques Painchaud, LL.M. (droit)

Vice-président à la Discipline et à la déontologie

---

<sup>1</sup> Yannick Dussault, Sûreté du Québec ; Chantale Buies, ministère de la Justice du Québec ; Jason Charest, ministère de la Sécurité publique du Québec ; Nicolas Thibault, ministère de la Justice du Québec, Pierre Veilleux, président APPQ ; Alain Rousseau, procureur APPQ ; Dominic Ricard, vice-président APPQ ; Jacques Painchaud, vice-président APPQ ; Bruno Doutriaux, Secrétariat du Conseil du trésor (à titre d'observateur).